

LETTRE DU R. P. FORNER, O.M.I. (SUITE).

MENSONGES DES POPES.

Le 21 novembre, fête de la Présentation pour nous et fête de Saint-Michel pour les ruthènes, les catholiques appartenant à la cinquième église ruthène se sont défaits de leur faux pope, parce que les bons étaient, pour le moment, plus forts que leurs adversaires. Mais quelques jours plus tard, un pope de Winnipeg arriva, sur les instances du faux pope expulsé, pour en imposer aux gens et leur expliquer qu'il y aurait plus d'avantages pour eux de garder Pihai, (c'est le nom de l'expulsé): "Vous aurez à lui payer bien moins d'argent qu'à votre prêtre ruthène catholique, leur dit-il, et vous savez que vous n'êtes pas encore bien riches; croyez-moi, vous vous en trouverez mieux." La question d'argent régla la question de religion en faveur du pope fermier. Pauvres gens! Qu'est-ce que nous leur avons donc demandé, depuis quatre ans que notre mission de l'Immaculée Conception est fondée, pour qu'ils aient tant peur de se ruiner en faisant vivre leur prêtre? Et, avant la fondation de notre mission, que leur ont demandé le R. P. Moulin, O.M.I., de Batoche, le R. M. Barbier de Domrémy, et les RR. PP. Pineau et Paquette, O.M.I., de Duck Lake, pour être à leur service et administrer les sacrements quand les premiers colons sont venus de Galicie dans la Saskatchewan? Et pourtant il y en a encore qui se plaignent et se lamentent au sujet de la dime canadienne, des prétendus impôts perçus par l'évêque latin et d'autres inventions pareilles.

C'est qu'il y a eu, dès le commencement, de grands parleurs, sachant un peu lire et écrire en russe et en polonais, et ayant fait, peut-être, en Galicie, quelques classes manquées au gymnase ou au collège. C'était là leurs Scribes et Docteurs de la loi. Tant que ces hommes qui savent, comme ils disent "pixmo" l'écriture, n'ont pas dit leur dernier mot, nous, prêtres du rite latin, perdons notre temps à leur expliquer et à leur prouver n'importe quel point de la doctrine, des mœurs ou de la discipline ecclésiastique.

LES BONS PRÊTRES RUTHÈNES.

Du moment où un prêtre ruthène restera habituellement parmi eux, il y aura une voix plus autorisée qui retentira à leurs oreilles, et cette voix sera celle de l'un des leurs, d'un